

## **Conditions générales de location**

### **Préambule**

La société WiADVENTURE, spécialisée dans la location de courte et longue durée de véhicules de loisirs (vans, 4x4, pick-up, moto) pour les particuliers, est immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 910 289 388 R.C.S. Lille Métropole, dont le siège social est sis 1, place Saint André 59800 LILLE, laquelle édite le site internet [www.wiadventure.fr](http://www.wiadventure.fr).

Les présentes conditions générales de location s'appliquent exclusivement entre la société WiADVENTURE SAS (ci-après "WiADVENTURE") et toute personne ayant effectué une réservation de véhicule notamment sur son site Internet [www.wiadventure.fr](http://www.wiadventure.fr) et plateforme de location partenaires telles que EASY RENTER [www.easyrenter.fr](http://www.easyrenter.fr) et YESCAPA [www.yescapa.fr](http://www.yescapa.fr) (ci-après le "Locataire").

### **Article 1 – Acceptation des conditions générales**

Toutes les réservations passées notamment par l'intermédiaire de son site Internet et plateformes partenaires sont soumises aux présentes conditions générales de location.

WiADVENTURE se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment sans préavis. En cas de modification, les conditions applicables resteront celles en vigueur au jour de la demande de réservation du Locataire. Le Locataire déclare avoir pris connaissance de ces conditions générales de location et les accepte sans réserve.

Le Locataire reconnaît expressément que WiADVENTURE reste propriétaire du véhicule et que toute tentative de cession ou de sous-location du véhicule par toute personne autre que WiADVENTURE sera de nul effet. Le Locataire n'est autorisé à utiliser le véhicule que conformément aux termes du contrat de location et des présentes conditions générales de location.

### **Article 2 – Tarifs de location**

Les tarifs de location applicables sont ceux communiqués par WiADVENTURE au moment de la réservation, et rappelés sur le contrat de location. Les prix affichés sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA française et autres taxes applicables le cas échéant). WiADVENTURE actualisant régulièrement ses tarifs, se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Dès lors que le paiement de l'acompte a été effectué, le prix de la location de véhicule est ferme et garanti et ne sera plus modifiable par WiADVENTURE y compris dans le cas d'une fluctuation du cours des devises. De fait, après paiement de l'acompte demandé par WiADVENTURE lors de la réservation, le Locataire ne pourra demander de modification du prix payé en cas d'offres promotionnelles proposées par WiADVENTURE, après le dit paiement.

Les tarifs de location sont calculés en fonction des informations fournies par le Locataire lors de la réservation. Toute modification ultérieure d'une réservation pourra entraîner un changement du tarif de location.

Le tarif de location indiqué lors de la réservation comprend :

- Un forfait kilométrique calculé sur la base du nombre de jours de location (précisé sur le contrat de location);

- les assurances obligatoires : tiers / responsabilité civile ;
  - les assurances complémentaires : vol et incendie avec franchise;
  - les taxes locales (TVA) ;
  - les options souscrites au moment de la réservation (GPS, réduction de caution, multi conducteurs, etc...);
- Ce tarif ne comprend pas :
- le carburant;
  - les dépassements kilométriques éventuels;
  - la caution à verser par carte bancaire internationale au nom du conducteur principal, quelles que soient les assurances complémentaires souscrites;
  - les dégâts de bris de glace, pneus, toit, dessous/bas de caisse et intérieur du véhicule, optiques (phares, clignotant, ...), rétroviseurs, non pris en charge par les assurances;
  - le montant de la franchise débité par WiADVENTURE en cas d'accident responsable ou de dommages au véhicule sans tiers connu;
  - tout dommage au véhicule en l'absence de constat amiable d'accident ;
  - les dépassements d'horaire entraînant une pénalité fixée par WiADEVNTURE entraînant une facturation supplémentaire;
  - le montant des contraventions ainsi que les frais de dossier inhérents. Le Locataire demeure seul responsable des amendes, contraventions et procès verbaux établis contre lui et également de toute poursuite douanière;
  - les frais éventuels de parking;
  - les frais de ménage intérieur et extérieur du véhicule ;

### **Article 3 – Les véhicules de location**

La réservation d'un véhicule sur le site [www.wiadventure.fr](http://www.wiadventure.fr) et plateforme [www.yescapa.fr](http://www.yescapa.fr) et [www.easyrenter.fr](http://www.easyrenter.fr) porte sur une catégorie de véhicule, étant précisé que les préférences en matière de modèle dépendent de la disponibilité au moment de la location. Tous les véhicules présentés sur le site Internet ont uniquement pour but d'illustrer la catégorie sélectionnée. Le Locataire sélectionne donc toujours une catégorie et non un véhicule désigné.

Dans le cas où pour quelque raison WiADVENTURE ne pourra fournir le véhicule correspondant à la catégorie souhaitée par le Locataire, WiADVENTURE pourra à la place proposer un véhicule d'une catégorie équivalente ou supérieure sans indemnités ou compensation autre.

#### **Article 4 – Contrat de location – Mise à disposition**

Un contrat de location sera établi entre le Locataire et WiADVENTURE le jour de la prise en charge du véhicule. Le véhicule est livré en bon état de marche avec les accessoires normaux. Il fait l'objet au départ d'un état des lieux et devra être rendu dans le même état qu'à son départ. A défaut le Locataire devra acquitter une somme correspondant aux frais de remise en état.

Le Locataire est entièrement responsable du véhicule dès la prise en charge du véhicule. La location est personnelle, non transmissible et n'est possible que sur présentation de la confirmation de réservation et des pièces nécessaires et demandées par WiADVENTURE lors de la signature du contrat de location.

Le véhicule est mis à disposition directement à l'agence WiADVENTURE de Wavrin (59).

En supplément tarifaire et sur demande, WiADVENTURE met à disposition les options suivantes : porte vélo (10 € / jour), wc chimique (5 € / jour), douche solaire et cabine (5 € / jour), siège bébé (3 € / jour), pack nuit (30 €), lavage du véhicule (70 €), assurance multi conducteurs (5 € / jour) et gardiennage du véhicule du Locataire (5 € / jour).

Lorsque l'option gardiennage est souscrite, le véhicule du Locataire est gardé en parking fermé dans les locaux de l'agence WiADVENTURE louant le véhicule.

L'assurance du véhicule du Locataire continue d'être active et aucun transfert d'assurance vers WiADVENTURE ne sera fait.

Si tout dommage devait arriver au véhicule du Locataire, notamment des rayures ou enfoncement de carrosserie, WiADVENTURE s'engage à réparer et remettre en état le véhicule du Locataire dans un garage partenaire choisi par WiADVENTURE. En cas d'incendie ou de vol du véhicule du Locataire l'assurance de WiADVENTURE ne pourra pas être utilisée et c'est l'assurance du véhicule du Locataire qui devra être engagée.

Les véhicules « Pick-up », « 4x4 » sont loués avec un forfait de 100 ou 200 km par jour

Tout dépassement du forfait kilométrique entraînera des frais de 0,40 euros par kilomètre supplémentaire.

#### **Article 5 – Paiement de la location**

Le Locataire dispose de différents moyens de paiement pour régler le solde de sa location le jour de la prise en charge du véhicule :

- **par carte bancaire** (Visa, Eurocard, Mastercard, Carte bleue). Les cartes émises par des banques domiciliées hors de France doivent impérativement être des cartes bancaires

internationales.

- **Par chèque bancaire** en Euros : celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

- **Par virement bancaire** effectué suffisamment à l'avance pour que le solde de la location soit crédité sur le compte de WiADVENTURE avant le jour du départ.

- **En espèce** en euros

En cas de non paiement de tout ou partie des sommes dues à WiADVENTURE au titre du contrat de location, WiADVENTURE se réserve le droit d'appliquer un intérêt de retard sur le montant restant dû égal à cinq fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

## **Article 6 - Conditions de location**

### 6.1. Conditions liées au Locataire

Le Locataire pour procéder à une location auprès de WiADVENTURE doit être âgé au minimum de 25 ans et posséder le permis B (tourisme VL) depuis au moins 3 ans. Le Locataire sera tenu de présenter à la signature du contrat de location une pièce d'identité en cours de validité, un permis valable en cours de validité et doit détenir une carte bancaire internationale à son nom.

En cas de non présentation de ces pièces, WiADVENTURE se réserve le droit ne pas louer le véhicule. WiADVENTURE se réserve également le droit de ne pas louer le véhicule si le Locataire n'est pas en mesure de procéder au paiement de la caution. Dans tous les cas, WiADVENTURE ne pourra pas être tenu pour responsable pour ce refus de location et n'accordera aucune indemnité.

Une option multi-conducteurs pourra être souscrite sur le contrat de location via un supplément tarifaire de 5€ (cinq euros) par jour réglable à la prise en charge du véhicule.

Au cas où le Locataire se voit retirer le permis en cours de location ou dans le cas où son nombre de points devient nul rendant son permis invalide, et s'il n'y a pas de deuxième conducteur indiqué dans le contrat de location, le Locataire devra procéder au rapatriement du véhicule à ses frais, et toutes les dépenses pouvant être engagées dans ce cadre resteront à sa charge.

### 6.2. Conditions liées au territoire

Le véhicule ne peut circuler que dans les pays énumérés ci-après :Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Autriche.

En cas de non respect de ce territoire, le Locataire ne pourra prétendre au bénéfice de la garantie dommage ou vol de l'Assurance et sera intégralement responsable de tout dommage, perte ou vol.

### 6.3. Prise en charge du véhicule et restitution

Un kit de sécurité est fourni lors de la prise en charge du véhicule comprenant un gilet, un triangle et un extincteur. Si ce kit n'est pas restitué en fin de location, ou si l'extincteur a été utilisé, WiADVENTURE se réserve le droit de facturer au locataire une pénalité de 70 € TTC (soixante dix euros) même si le kit est seulement incomplet. Le véhicule devra être rendu dans de bonnes conditions d'hygiène : l'intérieur et l'extérieur du véhicule devront être propres. Si tel n'était pas le cas, le Locataire devra

acquitter une somme forfaitaire de 70 € TTC (soixante euros) correspondant à l'option lavage du van.

L'option lavage proposée par WiADVENTURE comprend le nettoyage extérieur ainsi que l'aspirateur, nettoyage des surfaces et désinfection.

L'option lavage ne peut pas être appliquée pour une location avec animaux.

L'option lavage ne comprend pas la vaisselle des ustensiles de cuisine, le nettoyage des sièges suite à des tâches, le nettoyage des options comme le wc chimique ou la plancha.

Des sièges tâchés sont facturés 150 € / siège. Un wc chimique non rendu propre est facturé 120 €. Un ménage suite à une location avec animaux est facturé 150 €.

Le Locataire devra restituer le véhicule à des heures normales d'ouverture et à fortiori à l'heure convenue sur le contrat de location. Dans le cas contraire le véhicule restera sous l'entière responsabilité du Locataire jusqu'à l'heure de réouverture de WiADVENTURE.

Il est entendu que seuls la prise de possession du véhicule, la remise des clés et des papiers du véhicule permettent de mettre fin au contrat de location.

#### 6.4. Règles de base de location d'un véhicule

La location d'un véhicule implique le respect des conditions générales de location de WiADVENTURE. Toutefois, il est important de rappeler que :

- Le Locataire doit utiliser le véhicule en « bon père de famille » et notamment, sans être dans un état de fatigue excessive, sous influence éthylique ou narcotique ou de toute autre substance susceptible d'affecter la conduite conformément aux dispositions du Code de la route. Le locataire s'engage donc à faire un usage prudent et normal du véhicule;

- Le Locataire ne doit laisser conduire le véhicule que par les conducteurs expressément autorisés dans le contrat de location, sur les voies propres à la circulation automobile, sans participation à des compétitions, rallyes ou toute autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations, ni à donner des leçons de conduite;

- Le Locataire s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule, ni à utiliser le véhicule pour le transport payant de passagers;

- Le Locataire s'engage à ne pas transporter de marchandises ou d'objets interdits par la législation en vigueur dans le pays ou les pays où circule le véhicule lors de la location, à ne pas transporter de bagages sur le toit du véhicule; à ne pas tracter quoi que ce soit sur l'attelage.

- Le Locataire s'engage à tenir le véhicule fermé et verrouillé, stationné en lieu sûr quand il n'est pas utilisé et à conserver les clés du véhicule en lieu sûr. En cas de vol du véhicule la garantie vol de l'assurance ne pourrait s'appliquer si les clés, et éventuellement doubles de clés, ne peuvent pas être produites.

- Le Locataire s'engage à utiliser le type de carburant adéquat, vérifier le niveau

d'Adblue, d'huile et autres liquides, de faire les mises à niveau nécessaires en cas de besoin, de surveiller les éventuels voyants du tableau de bord et de faire la pression des pneumatiques;

- Le Locataire s'engage à ne pas cacher ou enlever les éléments d'identification de WiADVENTURE.

En cas de non respect de ces conditions, le Locataire ne pourra prétendre au bénéfice de la garantie dommage de l'Assurance et sera intégralement responsable de tout dommage, causé au véhicule. Il devra alors compléter le montant des réparations par tout moyen si le montant des frais est supérieur au montant de la caution.

#### ARTICLE SPECIFIQUE : REGLES SPECIFIQUES DE LOCATION DE PICK-UP , 4x4, VEHICULES TOUT TERRAIN

En complément de l'article 6.4 « règles de base de location d'un véhicule » des présentes conditions générales de location, il est important de rappeler :

- En premier rappel, Le locataire doit utiliser le véhicule dans des conditions normales en « bon père de famille »
- Le locataire s'engage à circuler sur des voies propres à la circulation automobiles. Le véhicule ne pourra en aucun cas être utilisé en dehors de voies carrossables (les chemins de terres, graviers,... sont autorisés). Le locataire ne peut pas utiliser le véhicule sur des routes non carrossables ou dont la surface, la taille ou l'état d'entretien présente des risques pour le Véhicule, comme des plages, des routes impraticables, des chemins forestiers, des montagnes, etc. ou qui ne sont pas des routes autorisées et pavées, sauf dérogation spéciale donnée par écrit par le loueur. Ceci exclu tout roulage dans des conditions de boues, pierres, sables (qui pourraient endommager les pneus, soubassement, et le véhicule en général)
- Le locataire s'engage à ne pas utiliser le véhicule pour du « franchissement » dans quelques conditions que ce soient (sables, pierres, boues, etc...)
- Le Locataire s'interdit de participer avec le Véhicule à des rallyes, courses, essais de vitesse , épreuve de franchissement ou autres
- Le Locataire s'interdit par ailleurs d'utiliser le Véhicule à des fins de tests ou d'essais
- La traversée de cours d'eau, de gués, de rivières, de radiers submergés et points d'eau en général est strictement interdite.
- Le locataire s'interdit d'une façon générale de faire du « tout-terrain, » avec le véhicule
- Le locataire s'engage à ce que le Véhicule ne doit pas être en contact avec de l'eau salée
- Le locataire s'interdit d'effectuer tout remorquage à l'aide du Véhicule, sans l'accord préalable et écrit du Loueur
- Le locataire s'interdit de fumer à bord du Véhicule
- Le locataire s'interdit d'enlever toutes les protections (housses, tapis...) mises en place à l'intérieur du véhicule.
- il appartient au locataire de respecter tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du Véhicule et prendre le cas échéant,

toutes les mesures qui s'imposent, et en tout état de cause d'en informer au plus tôt le Loueur de véhicules tout-terrain aménagés, sauf à devoir assumer les conséquences financières du retard de délivrance de l'information

- Vous et/ou le Conducteur devez assurer la garde du Véhicule avec le plus grand soin et, en toute circonstance, Vous assurer qu'il est fermé et protégé grâce à ses dispositifs antivols lorsqu'il est garé ou laissé sans surveillance

En cas de non-respect de ces conditions, le Locataire ne pourra prétendre au bénéfice de la garantie dommage de l'Assurance et sera intégralement responsable de tout dommage, causé au véhicule. Il devra alors compléter le montant des réparations par tout moyen si le montant des frais est supérieur au montant de la caution.

Vous pourrez être tenus pour responsable envers le loueur de tout manquement aux obligations mentionnées ci-dessus. Sachez qu'un manquement au respect des obligations mentionnées ci-dessus peut limiter tout droit à indemnisation du préjudice auquel Vous auriez pu prétendre.

De même, en cas de non-respect de l'une des quelconques obligations listées ci-dessus, le loueur se réserve le droit de résilier le Contrat de location et de demander la restitution immédiate du Véhicule.

#### 6.5. Frais de carburant

Le véhicule est remis au Locataire avec le plein de carburant. Les frais de carburant sont à la charge du Locataire durant la location. Le Locataire devra restituer le véhicule avec le plein de carburant ou le cas échéant avec le même niveau de carburant qu'au départ. Dans le cas contraire, il sera facturé 3 € par litre manquant.

#### 6.6. Entretien et réparations

L'usure mécanique normale est à la charge de WiADVENTURE. Toutes les réparations mécaniques provenant soit d'une usure anormale, soit d'une négligence de la part du Locataire seront à la charge de celui-ci. Dans le cas où le véhicule serait endommagé ou immobilisé, le Locataire a pour obligation de prévenir WiADVENTURE dans les 24 heures. Les réparations ne pourront être effectuées qu'après accord écrit et selon les directives de WiADVENTURE. Elles doivent faire l'objet d'une facture acquittée. Il en est de même en ce qui concerne l'aménagement intérieur de la partie habitable (réfrigérateur, chauffage, gaz, pompe à eau, etc.). En aucune circonstance, le Locataire ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour le retard, l'annulation de location ou immobilisation dans le cas de réparations effectuées en cours de location.

En cas d'accident, d'ennui mécanique sérieux, ou de dommage important au véhicule ou à son habitacle, le Locataire est tenu d'en avvertir WiADVENTURE immédiatement et de revenir à son point de départ à l'heure qui lui sera alors fixée par WiADVENTURE en fonction de la gravité du problème ou sinon au minimum 24 heures avant la date de retour initialement prévue, afin de permettre à WiADVENTURE d'effectuer les réparations nécessaires avant l'arrivée du client suivant.

## **Article 7 - Dépôt de garantie / Caution**

### **7.1 Caution**

Le Locataire devra laisser le jour du départ un dépôt de garantie par empreinte de carte bancaire.

Le montant du dépôt de garantie pour les véhicules PICK-UP, 4x4 est de 3000 €.

La caution sera annulée 10 jours au minimum après la restitution du véhicule sous déduction éventuelle des frais de remise en état du véhicule, frais de ménage, frais de remise de plein de carburant, frais de dossier pour contraventions durant la location et autres frais facturés par WiADVENTURE non réglés par le Locataire.

La caution ne pourra servir en aucun cas à une prolongation de location. Tous les frais engagés en raison d'une réparation d'un dommage, en cas de vol ou d'accident pour lequel le Locataire est tenu responsable seront directement prélevés sur la caution.

En cas de faute sérieuse du locataire, les dommages non pris par l'assurance seront directement prélevés sur la caution et le Locataire devra alors compléter le montant des réparations par tout moyen si le montant des frais est supérieur au montant de la caution.

En cas d'accident ou d'accrochage avec constat d'accident, le dépôt de garantie sera conservé jusqu'à la réception du courrier de l'assurance indiquant la responsabilité ou non du Locataire. En cas de responsabilité engagée du Locataire, la caution sera intégralement conservée par WiADVENTURE. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera restitué au Locataire déduction faite des éventuels frais facturés par WiADVENTURE non réglés par le Locataire. En cas de responsabilité à 50/50 la moitié du dépôt de garantie sera conservé par WiADVENTURE avec un minimum de 500,00 €.

En cas de vol ou d'incendie le dépôt de garantie sera intégralement conservé par WiADVENTURE

### **7.2 Bris de glace**

Les bris de glace (impact pare brise ou fissure nécessitant un remplacement du pare brise) ne sont pas pris en charge par l'assurance et seront directement facturés intégralement au Locataire selon devis de réparation ou remplacement.

## **Article 8 – Durée et Prolongation de location**

La durée de la location est celle mentionnée dans le contrat de location. Le Locataire s'engage à restituer le véhicule à la date et heure convenue sur le contrat de location, sous peine, en cas de retard d'être facturé d'une pénalité de 45€ / heure et ce pour toute heure commencée.

Si le Locataire souhaite prolonger sa location, il doit en faire la demande expresse auprès de WiADVENTURE, au moins 72 heures avant la fin de la location. Si la prolongation est possible, le Locataire devra confirmer sa demande de prolongation avec le versement de la provision correspondante. En aucun cas, le Locataire ne pourra prolonger sa location sans accord express de la société WiADVENTURE. La

prolongation est contractée directement auprès de WiADVENTURE. Aussi, le prix de celle-ci est soumis aux tarifs publics en vigueur.

En cas de prolongation non autorisée, le Locataire se verra facturer les pénalités de retard précitées et ne pourra plus prétendre au bénéfice des assurances obligatoires et complémentaires.

## **Article 9 - Conditions d'annulation – Remboursement**

### **9.1. Modalités d'annulation par le Locataire**

Le Locataire peut modifier sa réservation ou l'annuler et obtenir le remboursement suivant les conditions ci-dessous :

En cas d'annulation de la location par le Locataire :

-30 (TRENTE) jours ou plus avant la date de départ du Véhicule : le Loueur professionnel percevra 30% (TRENTE POUR CENT) de la rémunération.

-Moins de 30 (TRENTE) jours avant le départ du Véhicule : le Loueur professionnel percevra 100% (CENT POUR CENT) de la rémunération.

- Si le Locataire souhaite seulement écourter sa location, les jours non utilisés ne seront en aucun cas remboursés;

- Si le Locataire est en retard le jour de la prise du véhicule, celui-ci ne pourra pas prétendre à une réduction quelconque du prix de la location;

- En cas de non présentation du Locataire, l'acompte versé sera intégralement conservé par WiADVENTURE et le véhicule pourra être reloué.

Dans tous les cas, pour une annulation, des frais administratifs d'un montant de 30 € seront facturés au client et conservés sur l'acompte versé.

Des conditions spécifiques d'annulation peuvent s'appliquer en cas de restrictions sanitaires liées au COVID et sont visibles sur le site Internet de WiADVENTURE.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit à WiADVENTURE par email et confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception (ou courrier Fedex ou UPS pour les étrangers) adressé à : WiADVENTURE SAS – Service annulation – 1 Place Saint André 59800 LILLE- FRANCE.

### **9.2. Annulation par WiADVENTURE**

La société WiADVENTURE met tout en œuvre pour qu'un véhicule de catégorie demandé soit disponible en début de location pour le Locataire. Cependant, si un retard dans la location devait être constaté en raison d'un problème mécanique ou pour toute autre raison, et qu'aucune solution de remplacement ne pouvait être immédiatement trouvée, WiADVENTURE s'engage à ne pas facturer les jours perdus et à rembourser le cas échéant au Locataire le trop perçu sur l'acompte versé.

Si le Locataire souhaite annuler sa réservation en raison du retard dans la livraison ou si WiADVENTURE est dans l'obligation d'annuler totalement la réservation du Locataire, l'acompte lui sera dans ce cas intégralement restitué.

En aucune circonstance, le Locataire ne pourra réclamer de dommages et intérêts pour le retard dans la livraison d'un véhicule, pour l'annulation de la location ou l'immobilisation dans le cas de réparations en cours de location. La responsabilité de WiADVENTURE ne pourra donc en aucun cas être engagée pour toute perte, dommage subi par le Locataire résultant de cette annulation.

### 9.3. Remboursement

En cas d'annulation de réservation dans les cas ouvrant droit à remboursement, conformément aux présentes conditions générales d'utilisation, le remboursement sera effectué dans un délai de 21 jours maximum suivant la date d'annulation par re-crédit de carte bancaire, par chèque ou par virement bancaire.

## **Article 10 – Responsabilité de WiADVENTURE**

### 10.1. Limitation de responsabilité

WiADVENTURE ne pourra pas être tenue responsable envers le Locataire ou tout tiers pour toute perte ou dommage résultant de la location, sauf exclusivement en cas de négligence ou faute lourde de sa part, ou de tout autre manquement aux termes des présentes conditions générales de location. WiADVENTURE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage indirect ou imprévisible. Cette disposition ne saurait exclure ou limiter la responsabilité de WiADVENTURE en cas de décès ou de dommages corporels résultant de ses actes ou omissions, ni de tout autre responsabilité dont la loi prévoit qu'elle ne peut être écartée.

### 10.2. Force majeure :

La responsabilité de WiADVENTURE ne pourra pas être retenue en cas de manquement à ses obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence.

### 10.3 Retard du Locataire ou non présentation

Il incombe au Locataire de prévenir WiADVENTURE de tout retard qu'il pourrait avoir lors de la prise en charge du véhicule. La société WiADVENTURE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si elle décide de remettre en location le véhicule loué sans nouvelles du Locataire dans les deux heures. Le Locataire ne pourra en aucun cas prétendre à une quelconque indemnité et/ou dédommagement si en cas de présentation tardive sans avertissement de WiADVENTURE, aucun véhicule ne pouvait être disponible.

### 10.4 Biens personnels

WiADVENTURE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable envers le locataire ou aucun autre conducteur agréé pour la perte ou les dommages causés aux biens laissés à bord du véhicule pendant toute la durée de la location et après. Le Locataire et/ou conducteur agréé assume seul l'ensemble des risques relatifs à ces biens.

## **Article 11 – Assurance**

### 11.1. Conditions générales

Les véhicules ainsi que les passagers sont assurés .

La garantie s'applique aux risques suivants :

- responsabilité civile sans limitation de montant en cas d'accident et à concurrence de 762.245 € en cas d'incendie ou d'explosion.
- vol et incendie avec franchise de 3000,00 €
- catastrophes naturelles
- protection complémentaire forfaitaire du conducteur et des passagers.

Le véhicule n'est assuré que pour la durée de la location indiquée sur le contrat de location. Passé ce délai et sauf si la prolongation est acceptée par écrit par WiADVENTURE, le locataire sera seul responsable des dommages causés et/ou subis par le véhicule.

### 11.2. Obligation en cas de sinistre

Sous peine d'être déchu de l'assurance, le locataire s'engage à :

- déclarer à WiADVENTURE dans les 24 heures et aux autorités de police tout accident, vol ou incendie, même partiel;
- envoyer le constat à WiADVENTURE dans les 48 heures suivant l'accident;
- mentionner dans sa déclaration les circonstances, date, lieu et heure de l'accident, le nom et l'adresse des témoins, l'immatriculation de la voiture tiers engagée, le nom de sa compagnie d'assurance et son numéro de police d'assurance ainsi que les coordonnées du conducteur;
- joindre à cette déclaration tout rapport de police, gendarmerie ou constat d'huissier, s'il en a été établi;
- ne discuter en aucun cas la responsabilité, ni traiter ou transiger avec des tiers relativement à l'accident;
- transmettre à WiADVENTURE les avis, lettres, convocations, assignations, actes extrajudiciaires ainsi que toute les pièces de procédure dont il aurait été le destinataire. En cas de vol, de tentative de vol et de vandalisme ou incendie, le Locataire devra en faire la déclaration aux autorités locales de police ou de gendarmerie et WiADVENTURE dans les 48 heures et devra déposer plainte. Le Locataire devra transmettre à WiADVENTURE l'original du dépôt plainte et conserver une copie. Il devra dans les plus brefs délais remettre à WiADVENTURE l'ensemble des documents du véhicule et les clés. L'absence de restitution des clés du véhicule entraînera d'office

la déchéance de la garantie Vol et la facturation de la totalité de la valeur du véhicule, frais d'expert et frais de dossier.

En cas de non respect de ces obligations, le Locataire serait intégralement tenu pour responsable, WiADVENTURE se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites.

### 11.3. Assistance 24H/24 – 7J/7

Elle couvre l'assistance au véhicule et aux personnes transportées en cas de panne mécanique ou d'accident. Elle prend en charge :

- les frais de remorquage

- prise en charge des frais d'hôtel + petit déjeuner à hauteur de 80 euros par nuit (1 nuit en France et 3 nuits maximum à l'étranger)

- l'acheminement (poursuite du voyage ou retour au domicile du passager) dans le cas où le véhicule serait immobilisé plus de 4 jours : train 1ère classe ou avion classe économique, taxi sur une distance de 100 km;

Cette assistance est valable dans tous les pays figurant à l'article 6.2 des présentes conditions générales. Elle fonctionne 24 heures sur 24 – 7 jours sur 7.

Tous les frais d'assistance qui pourraient être engendrés suite à un incident tenant de la responsabilité du client seront entièrement à sa charge. Les frais de dépannage relatifs par exemple à une batterie déchargée par le client (oubli des phares...) ou une panne de carburant seront ainsi à la charge de celui-ci.

Tout abandon de véhicule suite à une panne mécanique, sans devis préalable d'un garage établissant une immobilisation de plus de 4 jours et sans accord écrit de WiADVENTURE est totalement proscrit. En cas d'abandon de véhicule, tous les frais nécessaires au rapatriement du véhicule seront facturés au Locataire ainsi qu'un montant forfaitaire de 150 € par jour, pour chaque jour allant au delà de la location, si le véhicule n'est pas rentré à l'entrepôt en temps et en heure.

### 11.4. Exclusions de l'assurance

Les dommages énumérés ci-dessous ne sont pas couverts par l'assurance et devront intégralement être pris en charge par le Locataire :

- tous dommages aux bas de caisse et haut de caisse résultant d'une mauvaise appréciation du gabarit du véhicule.

- les pneumatiques, l'autoradio, les accessoires électroniques (notamment le GPS), les bris de glaces (fenêtres, pare-brise et rétroviseur), les dégâts à l'intérieur du véhicule, les dégâts dus au gel, et les objets ou effets personnels. Tous les frais engendrés pour ce type de réparation seront à la charge du Locataire. Pour les pneumatiques : le véhicule est fourni au Locataire avec des pneumatiques dont l'état et le nombre sont conformes à la réglementation en vigueur. En cas de détérioration de l'un d'entre eux pour quelque cause, le Locataire s'engage à s'arrêter immédiatement et à contacter l'assistance et WiADVENTURE afin de mettre la roue de secours ou de remplacer complètement le train de pneus par des pneumatiques de même dimension, même type et même marque.

Dans le cas où l'usure d'un pneumatique serait de la responsabilité du Locataire, celui s'engage à faire changer le train complet de pneus, à ses frais, par des pneumatiques de même dimension, même type et même marque. Le cas échéant le montant du train complet de pneumatiques serait prélevé sur sa caution.

#### 11.5. Déchéance de garantie

Le Locataire perdra immédiatement le bénéfice de toutes les assurances ou garanties dans le cas où il ne respecte pas une disposition de l'article 6 des présentes conditions générales, dans le cadre d'une fausse déclaration dans le contrat de location et/ou constat amiable, tentative d'escroquerie, violation grave du code de la route ou toute autre faute délictuelle commise intentionnellement, dans le cadre d'un fait volontaire, tentative de suicide, ou à toutes fins illicites.

### **Article 12 – Responsabilité du Locataire en cas de dommage/perte**

Le Locataire sera responsable pour tout préjudice et coûts subis par WiADVENTURE en cas de perte, de dommage ou de vol dont le véhicule, ses équipements ou ses accessoires pourraient faire l'objet pendant la durée de la location. La responsabilité du Locataire comprend notamment le coût des réparations, la perte de valeur du véhicule, l'indemnité d'immobilisation du véhicule, les frais de remorquage et de stockage du véhicule, sauf si ce dommage est imputable à WiADVENTURE ou s'il est établi que ce dommage est imputable à un tiers.

En cas d'accident responsable au cours duquel le véhicule est gravement endommagé ou immobilisé plus de cinq jours, WiADVENTURE se réserve le droit de mettre fin au contrat de location sans remboursement ni compensation des jours restants de location. Les frais de réparations et de franchise resteront dus.

En cas de dommages causés au véhicule par le Locataire en l'absence de tiers identifié, le Locataire devra indemniser WiADVENTURE à hauteur du préjudice effectivement subi (montant estimé par devis des réparations, valeur vénale du véhicule, frais d'immobilisation, frais de dossier, etc.) avec un maximum équivalent au montant de la caution.

Dès la fin de la location, en cas de dommage ou de Vol, le montant correspondant sera facturé au Locataire et prélevé directement sur la caution.

Si des dommages sont faits au véhicule suite à une négligence du Locataire ou suite au non respect des conditions générales de location et si le montant du préjudice de WiADVENTURE est supérieur au montant de sa caution, une facture de la différence sera adressée au Locataire, payable immédiatement.

Si le Locataire charge sa propre assurance de couvrir sa responsabilité en cas de perte ou dommage causé au véhicule, il autorise expressément WiADVENTURE à négocier et conclure directement avec son assureur tout accord amiable d'indemnisation et convient que toute somme versée relative à cette perte ou dommage soit directement versée à WiADVENTURE.

### **Article 13 - Péages, contraventions et infractions au code de la route**

Le locataire est le seul débiteur des amendes pour non respect des règles de stationnement. Ces amendes sont à régler directement car, à défaut, WiADVENTURE recevra un avis d'amende majorée et en application de l'article L121-2 du Code de la

Route, WiADVENTURE communiquera les coordonnées du Locataire au Tribunal de Police, lequel recevra alors la contravention majorée qu'il devra acquitter. Le Locataire est également débiteur des amendes en cas d'infractions au Code de la Route liées à la conduite telle que les excès de vitesse, le non respect des signalisations, le non respect des distances de sécurité (etc...). Si certaines de ces infractions ne sont pas portées immédiatement à la connaissance du Locataire mais à celle de WiADVENTURE, cette dernière, en application de l'article L 121-3 du Code de la Route communiquera les coordonnées du Locataire au Tribunal de Police qui lui adressera un avis de contravention.

En cas de réception de PV (procès-verbal) par WiADVENTURE, des frais administratifs de 25 € TTC par contravention / amende seront facturés au Locataire.

#### **Article 14 - Données personnelles**

En concluant un contrat de location avec WiADVENTURE, le Locataire accepte que WiADVENTURE procède au stockage et au traitement informatiques des données nominatives le concernant dans le cadre des présentes conditions générales, dans l'intérêt légitime de WiADVENTURE, y compris aux fins statistiques, de vérifications bancaires et de protection de ses biens. En cas de violation de la part du Locataire des présentes conditions générales, les données nominatives le concernant pourront être divulguées ou communiquées à des tiers, dans la mesure nécessaire à toute procédure de recouvrement ou pour protéger ses biens contre tous dommages.

Le Locataire dispose du droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des données nominatives le concernant. Pour exercer ce droit, il suffit d'adresser un courrier à WiADVENTURE, 1 place Saint André 59800 LILLE- FRANCE. En cas de mise à jour de ses données, WiADVENTURE conservera les informations initialement fournies pendant cinq ans afin de prévenir tout risque de fraude ou lui permettre de se conformer à la réglementation en vigueur.

Lors des locations les véhicules sont équipés de traceurs GPS afin d'être localisés en cas de vol.

Une déclaration a été effectuée à la CNIL en date du 30/06/2020.

#### **Article 15. Intégralité du Contrat**

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de location deviendrait nulle du fait d'une décision de justice ou de changement de réglementation, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses des présentes conditions générales.

#### **Article 16. Mentions légales – Notifications**

Toute réclamation ou notification doit être adressée par écrit à :

WiADVENTURE - 1 Place Saint André 59800 ,LILLE– France

N° RCS Lille Métropole 910 289 388

#### **Article 17. Droit applicable - Jurisdiction compétente**

Les présentes conditions générales de location sont soumises au droit français. Tous litiges qui pourraient naître entre WiADVENTURE et ses Locataires seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lille, compétent en la matière.